

À lire absolument

- La saga du projet de loi 195 - page 3
Parlons Croix Bleue pour les plus de 65 ans... - pages 5 à 8
Nouvelles de Montmorency - page 9
Ils nous ont quittés... - page 10
Bienvenue aux nouveaux membres - page 11
Activités des territoires, - page 12



CENTRAIDE 2004

Dévoilement des résultats de la Campagne Centraide 2004 au 15 décembre 2004



CLAUDE TOUGAS
coprésident de la
Campagne Centraide 2004.

À chaque année, une rencontre de tous les gens impliqués souligne la fin de la campagne Centraide d'Hydro-Québec. À cette occasion, en présence de plusieurs membres de la haute direction d'Hydro-Québec et de Centraide, sont dévoilés

les résultats de la Campagne. C'est à titre de coprésident que j'y ai représenté tous les

retraités le 15 décembre dernier.

On annonça alors que les retraités avaient contribué pour 326,000\$ alors que l'objectif était de 309 220\$. C'était déjà très bien. Mais, surprise! En date du 17 janvier 2005, le montant atteint maintenant 336 652\$, avec un don moyen de 139,63\$, soit près de 3,00\$ de plus que le don moyen des employés actifs. Il faut se rappeler que ce montant sera doublé par Hydro-Québec ce qui rendra disponible un montant de plus de 673,000\$ pour aider des gens dans le besoin. Alors BRAVO et MERCI. Quant à notre taux de participation à 19,17%, il est demeuré cependant inférieur à l'objectif qui avait été fixé à 20%.

Je vous fais part du message livré à cette occasion et je remercie les retraités de leur appui toujours renouvelé à Centraide

Mesdames, Messieurs,

Nous venons d'apprécier le fruit du travail de centaines de personnes et de constater encore une fois la générosité des employés et des retraités d'Hydro-Québec. Ensemble, nous avons livré le produit attendu et ainsi assuré le succès de cette Campagne 2004. C'est lorsque que chacun des organismes supportés par Centraide recevra ces fonds et que le facteur multiplicateur de milliers de bénévoles s'appliquera, que vraiment les résultats seront atteints. À ce moment-là, il ne sera plus question de dollars, mais d'une multitude de services rendus à des gens qui en ont vraiment besoin. À l'heure où nos gouvernements ne savent plus comment étirer les dollars. Centraide, et les organismes participants y arriveront en partie grâce au support que nous leur avons accordé encore cette année.

Il reste cependant du travail à faire pour entraîner encore plus de retraités à participer à la Campagne soit ceux-là mêmes qui par ailleurs font souvent partie de la solution en agissant régulièrement comme bénévoles dans leur milieu. Merci et bon succès à la Campagne 2005 et soyez assurés que les retraités en feront partie.

Démission de Lucienne Jetté, vice-présidente de l'APRHQ

C'est avec regret qu'en tant que président, j'ai dû accepter la démission de notre vice-présidente, Lucienne Jetté, en tant que membre du C.A. de l'APRHQ. Lucienne, qui est membre du conseil d'administration depuis près de 7 ans, est démographe de formation et elle possède une plume bien affinée et inépuisable et une vision à long terme très juste de l'orientation de notre association. Il s'agit d'une lourde perte pour tous les



membres de notre association qui cherche constamment des bénévoles pour mener à terme ses dossiers prioritaires. Le vide créé par son départ sera très difficile à combler. Elle demeure toutefois membre du Comité de retraite d'Hydro-Québec. Il appert que sa décision est ferme et bien réfléchie.

Robert Compagnat
président de l'APRHQ

Comment les aînés construisent-ils leur retraite ?

Les membres de l'APRHQ de moins de 65 ans qui résident sur l'île de Montréal ont reçu par la poste une lettre de l'APRHQ les invitant à participer à une recherche sur la vie après la retraite. Comment refait-on sa vie avec tout ce temps qui devient «libre» quand on prend sa retraite ? Voilà la question de fond à laquelle s'intéressent les chercheurs de l'Université Concordia qui ont reçu une subvention des Instituts de recherche en santé du Canada pour ce projet.

Le choix de Montréal est justifié par des motifs de proximité géographique. Il est possible que dans un deuxième temps, les retraités de la proche banlieue de Montréal soient également invités. L'APRHQ a donné son appui à ce projet de recherche. Cependant, l'adresse des membres n'a pas été transmise aux chercheurs de l'Université Concordia. De plus, les dépenses encourues par l'APRHQ pour l'envoi des invitations seront remboursées par l'Université Concordia

La participation des retraités qui se porteront volontaires pour cette recherche se fera sous forme d'entrevue individuelle initiale en 2005. Il y aura une entrevue annuelle de suivi en 2006, 2007 et 2008. Les résultats des entrevues individuelles seront strictement confidentiels. Un rapport global, basé sur l'ensemble des informations recueillies auprès de tous les participants sera transmis à chaque participant de même qu'à l'APRHQ. Les participants recevront une compensation monétaire de 50 \$ pour chaque entrevue annuelle.

Les retraités qui ont été sollicités sont invités à participer à cette recherche en grand nombre. L'APRHQ a déjà affirmé que les retraités constituent une catégorie sociale mal connue. Profitons de cette occasion pour corriger cette situation.

Par Lucienne Jetté

Décès de Fleur-Ange Beaudoin, une des trois membres fondateurs de l'APRHQ

Au début de décembre 2004, l'APRHQ apprenait le décès de Fleur-Ange Beaudoin, dernière membre vivante du trio fondateur de l'APRHQ. En 1986, avec le concours de Gérard Trudel et de Jean-Jacques Archambault, Fleur-Ange posait les premiers jalons de notre association en tant que requérante auprès du gouvernement du Québec pour mandater cette association à «promouvoir et défendre les intérêts économiques, matériels, sociaux et culturels des retraités d'Hydro-Québec.» Fleur-Ange resta membre du C.A. de l'APRHQ jusqu'en 1988. En 1987, bien que secrétaire du Comité de retraite, elle se désistait en faveur de Gérard Trudel en tant que déléguée de l'APRHQ sur le Comité de retraite.



Retraçons les grandes lignes du cheminement de cette grande dame. Née le 28 mai 1916 à Montréal, elle fait ses premières armes en tant que secrétaire au service des Forces armées. Par la suite, elle entre au service de la Shawinigan Water and Power en tant que secrétaire. Elle s'acquiert rapidement la confiance de ses patrons et en 1968, elle est nommée secrétaire de Bernard Lacasse, co-secrétaire de la Commission hydroélectrique du Québec avec William Johnson. Elle est alors appelée à rédiger les procès verbaux de la Commission. Il faut dire que Fleur-Ange est célibataire et qu'elle retrouve sa famille dans son milieu de travail et que les dossiers qu'on lui confie deviennent un peu ses enfants. En 1980, elle quitte ce poste pour HQL en accompagnant Michel-André Demers qui était secrétaire de la Commission depuis 1975. Elle prend sa retraite en 1983 pour épouser la cause des retraités hydroquébécois. À toutes les étapes de sa vie, Fleur-Ange a été une globe-trotteuse incorrigible et toutes les personnes qui l'ont côtoyée la décrivent comme une personne généreuse et consciencieuse.

Merci Fleur-Ange. R.I.P.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif

Président: Robert Compagnat
Secrétaire général: Bernard Demers
Secrétaire: Pierrette Bernier
(Siège social)
Trésorier: Michel Fortin (Montréal)
Administrateurs: Claude Alarie,
Jean-Louis Comtois, Maurice Fortin,
Roger Labrie

Autres administrateurs

Aimé Beauchesne (Mauricie)
Gilles Bélanger (Montmorency)
A.-M. Laforest (Saguenay)
Mireille Massicotte (La Grande
Rivière)
Jacques Roy (Matapédia)
Erick Thompson (Manicouagan)
Claude Tougas (Richelieu-Rive sud)
Raymond Trudel (Laurentides)
Louis Laurin, Normand Moreau,
Yves Tanguay

COLLABORATEURS

Rédaction: Robert Décarry,
Bernard Demers, Lucienne Jetté,
André-Marie Laforest,
Gilles Bélanger
Révision: Agathe Gaudette
Photographie: Cécile Giguère
Dépôt légal: Bibliothèque
nationale du Québec 1992
L'emploi du masculin a pour seul
but d'alléger les textes.

PUBLIÉ PAR

**Association provinciale des retraités
d'Hydro-Québec**
75, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 133-N,
Montréal, Québec H2Z 1A4
Tél.: 514-289-2211 (4428)
Sans frais: 1-866-646-4428
Fax: 514-289-5094
Internet: www.aprhq.qc.ca
www.avcshq.com
Courriel: site@aprhq.qc.ca

LA SAGA DU PROJET DE LOI 195



CLAUDE ALARIE,
administrateur de l'APRHQ
et porte-parole de la FARQ.

Nous avons actuellement de très bonnes raisons de croire que le projet de loi 195 déposé par le député de Verdun, monsieur Henri-François Gautrin, sera voté à l'Assemblée Nationale en mars 2005.

Premièrement, grâce à la solidarité, la ténacité et la superbe performance des associations et organismes d'âinés et de retraités qui travaillent depuis maintenant cinq ans pour faire corriger l'injustice faite aux retraités dans la loi des régimes complémentaires de retraite par la loi 102.

Deuxièmement, parce que tous les députés de la Commission des finances publiques, représentants les trois partis politiques à l'Assemblée nationale ont adopté unanimement en Commission parlementaire le projet de loi 195 le 13 décembre 2004 et en ont recommandé l'adoption à l'Assemblée nationale.

Troisièmement, parce que le député Alain Paquette, président de la Commission, nous a informés que toute la procédure était complétée et que le projet de loi sera voté à l'Assemblée Nationale en mars et c'est ce que monsieur Henri-François Gautrin vient de nous confirmer.

(Dans des circonstances où le projet de loi ne serait pas voté à l'Assemblée nationale au cours de la prochaine session, les retraités auraient de très bonnes raisons d'être de mauvaise humeur)

Pour bien comprendre la situation et tous les efforts qui ont été nécessaires pour en arriver à la situation actuelle, il faut se souvenir des événements qui sont survenus depuis que Roger Labrie, alors président de l'APRHQ, a sonné le réveil pour que les retraités entreprennent de défendre leurs droits. Des milliers de retraités de partout au Québec et de différentes entreprises se sont mobilisés, investissant temps et argent, sachant qu'ils sont les seuls capables de défendre leurs biens et leurs droits.

Pour ma part, c'est quelques mois après ma retraite en 1995 que j'ai été sollicité pour devenir membre de l'APRHQ et par la suite président.

Nous avons alors consulté les meilleures ressources dans le domaine des régimes de retraite dont Me Marcel Rivest qui venait de gagner le recours des retraités de Singer, appuyé par Louis Ascah «l'économiste des retraités» et professeur à l'Université de Sherbrooke ainsi que par Jacques Faille, actuaire et professeur à l'Université Laval. Avec ces experts nous avons défini nos droits et nos positions légitimes face aux agissements des employeurs, des syndicats et du gouvernement dans la gestion de nos régimes de retraite.

Dans la cause touchant le régime de retraite des retraités d'Hydro-Québec, nos nombreuses représentations auprès de la direction d'Hydro-Québec et des syndicats impliqués ont été sans effet et nous avons compris que la seule issue était la mobilisation politique et le recours devant les tribunaux. C'est le 28 mai 1997 que nous avons déposé notre requête pour être autorisés à tenter un recours collectif pour réclamer notre part des surplus de la caisse de retraite. C'est 21 mois plus tard, soit le 16 février 1999, que le juge Denis Durocher autorisait l'APRHQ à représenter les retraités d'Hydro-Québec en Cour supérieure.

Pour élargir les démarches et favoriser le succès du recours de l'APRHQ, nous avons organisé un colloque historique tenu le 15 mai 1999 en collaboration avec de nombreuses associations de retraités et l'Alliance des associations de retraités. Le mouvement s'est mis en marche et les moyens d'action ont été définis pour que les retraités soient reconnus ainsi que leurs droits dans la gestion de leurs régimes de retraite.

Durant ce temps le gouvernement du Québec avec le ministre André Boisclair déposait le projet de loi 102 qui changeait les règles du jeu et donnait le droit aux employeurs de modifier les régimes de retraite pour s'approprier les surplus avec l'accord des syndicats et empêcher les recours juridiques contre les employeurs. Cette loi a été déposée le 16 mars 2000 et adoptée à l'Assemblée nationale le 29 novembre 2000.

Plusieurs représentations ont été faites auprès des députés et ministres du gouvernement du Parti québécois dont le ministre André Boisclair en plus de manifestations au bureau du ministre et la distribution de circulaires de porte en porte dans le comté de Guin le 8 août 2000.

Le 10 mai 2000, nous avons participé à la Commission parlementaire et à la présentation d'un impressionnant mémoire plaidant les positions des retraités contre la loi 102. Le député libéral de Verdun, monsieur Henri-François Gautrin a dirigé l'opposition au projet de loi 102 et tous les députés d'opposition se sont prononcés contre. Il a déposé le 17 mai 2001 le projet de loi 193 demandant de corriger l'injustice faite aux retraités par la loi 102.

Le Recours collectif des retraités d'Hydro-Québec a été plaidé en Cour supérieure du 15 octobre au 5 décembre 2001. Le jugement a été rendu 10 mois plus tard, le 5 septembre 2002. Ce jugement a été porté en appel par l'APRHQ et les audiences ont été tenues devant la Cour d'appel du Québec les 6, 7 et 8 avril 2004. Nous attendons toujours le jugement 10 mois plus tard.

Le regroupement d'associations de retraités dont fait partie l'APRHQ, qui deviendra la Fédération des associations de retraités du Québec (FARQ) a entrepris son action auprès des dirigeants politiques dès le début de 2001 par des rencontres auprès des ministres Jean Rochon le 11 juillet 2001 et Lynda Goupil ainsi qu'auprès de Pauline Marois le 12 juin 2002. La FARQ a aussi invité les partis politiques à donner leurs positions concernant les demandes des retraités pour modifier la loi 102 lors d'une assemblée publique à l'occasion des élections partielles dans le comté de Jonquière le 16 septembre 2001. Des assemblées semblables ont aussi été tenues lors de l'élection partielle du comté d'Anjou le 15 avril 2002 et le 7 avril 2003 à la veille de l'élection générale du 14 avril. Lors de ces rencontres, monsieur Henri-François Gautrin endossé par le chef du Parti libéral du Québec monsieur Jean Charest se sont engagés à modifier la loi 102 pour rendre justice aux retraités. L'Action démocratique du Québec nous a assurés de son appui.

Nous avons continué nos démarches pour que le nouveau gouvernement élu le 14 avril 2003 respecte sa promesse. Plusieurs réunions, pétitions et communications avec les députés ont permis de maintenir les orientations avec le nouveau gouvernement et le député Gautrin a déposé le projet de loi 195 le 13 mai 2004 conformément aux engagements pris. Des consultations ont été tenues par la Commission des finances publiques en septembre 2004 sur ce projet de loi. A cette occasion les retraités et les aînés ont démontré une solidarité inébranlable en appui au projet de loi 195.

Le 13 décembre dernier la Commission parlementaire a siégé en soirée en présence d'une cinquantaine de retraités qui ont accueilli avec enthousiasme l'adoption unanime du projet de loi 195 par cette même Commission.

Ce sera la première victoire significative pour les retraités et le rétablissement de la légitimité qui leur avait été enlevée par la loi 102 dans la loi des régimes de retraite.

Nous n'avons ménagé aucun effort et nous avons eu l'appui de très nombreux retraités, ce qui doit continuer. C'est un premier pas des plus significatifs dans la reconnaissance des droits des retraités car la loi 102 nous a retiré des droits et le projet de loi 195 donnera un fondement légal quand à nos droits sur l'utilisation des surplus dans nos caisses de retraite. Nous sommes trop souvent laissés pour compte et pourtant les retraités et les aînés représentent plus de 35% des électeurs.

Claude Alarie,
administrateur de l'APRHQ
et porte-parole de la FARQ

INTERURBAIN

à seulement

4¢ /la minute

24 h / 24
7 jours / 7

Aucuns frais
supplémentaires

Canada/
États-Unis

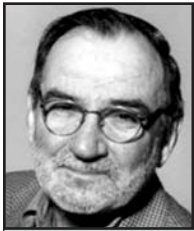
Assurance voyage aussi disponible!

COOP
HYDRO-QUÉBEC

(514) 334-6920 ou sans frais 1 800 363-4940

www.coophq.com

La Croix Bleue pour les 65 ans et plus



ANDRÉ-MARIE LAFOREST
Rédacteur et coordonnateur
du journal ACTION

Nous rappelons que lors de votre 65^{ième} anniversaire de naissance, vous êtes en droit de vous questionner s'il est avantageux de souscrire à la RAMQ puisque vous êtes déjà protégé par le régime de la Croix Bleue. La réponse est **oui**, car si vous n'adhérez pas à la RAMQ, votre contribution et celle de l'employeur seront substantiellement plus élevées en notant que

celle de l'employeur est imposable à environ 40%. D'ailleurs, la très grande majorité des 6 010 retraités adhérents à la Croix Bleue ont choisi cette double adhésion et seulement 105 adhèrent uniquement à la Croix Bleue.

Dans le cas des retraités de moins de 65 ans, les mêmes taux et la même démarche que celle qu'ils ont connue comme employés s'appliquent. Grosso modo, la Croix Bleue rembourse 80% des médicaments admissibles excluant une franchise annuelle de 25\$ par adhérent. Il faut exclure de cette méthode les frais de visites au psychologue, chiropraticien, physiothérapeute ainsi que ceux encourus pour prothèse capillaire, bas de soutien, chaussures orthopédiques et orthèses podiatriques.

Vous trouverez les montants des remboursements de ces derniers frais aux pages 3 et 4 du fascicule sur le Régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation en vigueur depuis le 1er janvier 1999 (révisée 1^{er} mai 1999).

Mais quand arrive le moment de vos 65 ans, les remboursements pour vos frais médicaux requièrent une toute autre comptabilité. Il est vrai que nous n'avons aucune raison de douter que la Croix Bleue qui est une organisation sans but lucratif n'honore pas à 100% les termes du contrat. Il s'agit d'un contrat avec Hydro-Québec où les déficits et surplus sont balancés périodiquement. Le fait demeure que plusieurs retraités de plus de 65 ans nous ont demandé s'il était possible d'illustrer comment et sur quelle base se faisaient les remboursements de la Croix Bleue et c'est pour répondre à ce questionnement légitime que nous avons produit le présent article.

Donc, pour s'y retrouver, il faut d'abord se procurer à votre pharmacie le feuillet de la RAMQ « L'assurance médicaments... Ce qu'il faut savoir sur le régime public » publié en juillet de chaque année. Il est essentiel de bien saisir le régime de base qu'est la RAMQ, pour comprendre la coordination des prestations dans les demandes de règlement à la Croix Bleue que vous retrouverez à la page 15 de son fascicule du 1er mai 1999 et que nous adaptions aux pourcentages et montants prévus à la situation du 1^{er} juillet 2004 :

« Les retraité(e)s et leurs conjoints de 65 ans et plus qui participent au régime général d'assurance médicaments de

la RAMQ se feront rembourser 8,5% du coût total de chaque ordonnance afin que la différence entre le pourcentage assumé par la RAMQ (71,5%) et celui prévu en vertu du contrat (80%) soit comblé, et ce, jusqu'à ce que l'assuré ait atteint une contribution maximale de 857 \$ par année civile. Aux fins de l'atteinte de ce maximum de 857\$ les enfants à charge assurés sont regroupés avec la personne adhérente.»

Grosso modo, cela veut dire que devant une prescription d'un médicament admissible par la RAMQ et la Croix Bleue et dont le coût est de 100 \$, la RAMQ paiera 71,50\$, la Croix Bleue défraiera 8,50\$ et vous, l'assuré, paierez 20,00\$. Une première réaction serait de penser que la Croix Bleue s'en tire à bon compte, puisque son remboursement qui était de 80% est maintenant rendu à 8,5% et de plus, elle semble négliger le fait que chaque adulte couvert par la RAMQ paie annuellement via son rapport d'impôt 494\$ depuis le 1^{er} juillet 2004, sans compter la franchise mensuelle de la RAMQ qui, depuis cette date, s'élève à 10,25 \$. Réaction normale, mais il s'agit là d'une impression et d'un calcul trop rapide.

Tout d'abord, connaissez-vous beaucoup de couples de plus de 65 ans qui, au-delà du 80 %, n'ont pas à défrayer pour le 20% manquant et la franchise, une somme qui oscille annuellement autour de mille dollars? Les frais des médicaments prescrits pour les maladies reliées au vieillissement sont élevés. Ces maladies ont pour noms: arthrite, hypertension, cholestérol, situations cardiaques délicates, diabète, dysfonction érectile et on en passe.

Quant aux augmentations annuelles promulguées tant par la RAMQ que par la Croix Bleue, il faut comprendre qu'au-delà de l'IPC, les coûts des médicaments augmentent de plus de 10% par année.

Quant à la protection des dépenses qui vont au-delà de 857\$, il faut dire que la RAMQ s'en est déjà occupée et qu'elle paie à 100% les frais du coassureur qui excèdent 71,42\$ par mois (12 x 71,42\$ = 857,04\$.) De là vient la surprise que parfois des médicaments sont facturés à 00,00\$. Toutefois, cette assurance d'un maximum de frais de 857\$ par personne offerte par la Croix Bleue s'applique entièrement pour les retraités qui n'adhèrent pas à la RAMQ. C'est la LOI.

Concrètement pour se qualifier à ce remboursement de la Croix Bleue de 100% pour ce qui excède 857\$, il faut que la somme totale des médicaments achetés par l'adhérent excède 3007\$ et doit inclure les médicaments des enfants à charge, mais non ceux du conjoint. Le conjoint ne peut pas se qualifier pour ce remboursement à moins de ne pas adhérer à la RAMQ. Le 3007\$ provient du 857\$ maximum payé par l'assuré soit 28.5% de cette somme. La différence de 2 150\$ (ou 71.5%) est assumée par la RAMQ.

Tableaux des changements 2005 RAMQ et Croix Bleue

	Retraités ou conjoint de +65 ans avec la RAMQ		Retraités ou conjoint de +65 ans sans la RAMQ	
	Participants	Hydro-Québec	Participants	Hydro-Québec
Individuel	11,95 \$	11,95 \$	37,10\$	37,10\$
Monoparental	16,73 \$	16,73 \$	41,60\$	41,60\$
Familial	27,64 \$	27,64 \$	78,30\$	78,30\$

	Au 1 ^{er} juillet 2003	Au 1 ^{er} juillet 2004
Franchise mensuelle de la RAMQ	9,60	10,25
Déboursé annuel maximal par adhérent*	839,00	857,00
Coassurance (vous et la Croix Bleue)	28%	28,5%
Déboursé annuel maximal par adhérent « Coassurance»(RAMQ)	839,00	857,00
Prime annuelle maximale pour la RAMQ par adulte (Rapport d'impôt) pour les 65 ans et plus	460,00	494,00
Contribution de la Croix Bleue comme co-assuré	8%	8,5%
Déboursé annuel maximal par plan familial (Croix Bleue)	839,00	857,00

Comment calculer la compensation de la Croix Bleue pour les médicaments à l'intention des 65 ans et plus?

Nous présentons à la page 5 en exemple un tableau qui devrait vous permettre de comprendre et calculer le retour que fera la Croix Bleue sur votre réclamation annuelle de médicaments et ainsi de vous assurer que le remboursement est effectué selon les termes du contrat. Nous ne pouvons produire ici la liste des médicaments non-admissibles par la RAMQ mais acceptés par la Croix Bleue moyennant certaines conditions. Pour les cas ponctuels, il faut appeler la Croix Bleue.

Toutefois, mentionnons que le Viagra qui est non admissible par la RAMQ peut être accepté à 80% par la Croix Bleue moyennant une attestation d'un urologue. Il faut bien noter que pour ce médicament et autres de même catégorie, que le 20% restant n'est pas comptabilisé dans le 857\$ par la RAMQ mais est tout à fait remboursable à 100% par la Croix Bleue dans le cas du dépassement du 857\$.

Le médicament réclamé doit posséder un numéro de DIN que vous apercevez dans la 1^{ère} colonne du reçu officiel de la pharmacie. La transcription manuelle des données de vos reçus et la totalisation de ceux-ci devrait vous permettre d'avoir une approximation assez juste du remboursement attendu. Cette formule de remboursement exclut les sommes réclamées pour les frais paramédicaux mentionnés aux pages 22 à 25 du fascicule cité. Nous illustrons dans le tableau qui suit un cas « lourd » où le coût de la réclamation est assez élevé, mais qui illustre notamment le cas d'un médicament refusé par la RAMQ mais accepté par la Croix Bleue sous certaines conditions.

Il ne faut pas oublier que la RAMQ paye 100% des médicaments approuvés alors que la co-assurance (la Croix Bleue et vous) payez plus de 71,42\$ par mois. Il va de soi qu'aucune réclamation ne peut alors être soumise à la Croix Bleue pour ces médicaments assumés par la RAMQ. Il faut bien noter que le maximum de 857\$ de la Croix Bleue s'applique pour une personne adhérente et les enfants à charge. La somme des frais assumés par l'adhérent auxquels on additionnerait les frais assumés par le conjoint ne se qualifie pas pour demander à la Croix Bleue un remboursement à 100% des frais au-delà du 857\$. Il s'agit d'une protection individuelle et non de couple. La **lecture attentive** du tableau que nous présentons en exemple et sa compréhension sont nécessaires avant de vous lancer dans une compilation personnelle de vos réclamations à la Croix Bleue.

Et si la compilation proposée vous paraît trop onéreuse, présentez vos reçus officiels de la pharmacie à la Croix Bleue et les préposé(e)s feront les calculs à l'aide d'un logiciel selon la méthode que nous décrivons, mais nous doutons que les pourcentages et sommes qui vous sont remises vous permettent de faire la correspondance ou l'équation entre vos feuillets de réclamation et le remboursement.

Pour questions supplémentaires : Contactez CARA au 1-877-289-5252 ou La Croix Bleue au 1-800-645-8299.

DEMANDE DE RÈGLEMENT À LA CROIX BLEUE POUR MÉDICAMENTS À L'USAGE DES 65 ANS ET PLUS

Description du médicament (fictif) pour un mois pour M. et Mme Période de janv. à déc. 2004	Date	1. Coût de l'ordonnance en \$	2. Coût à 80% (1 x .8)*	3. Payé RAMQ .72 ou .715 x 1	4. Réclamé à la Croix Bleue 2 moins 3	5. Payé par l'assuré 1 moins 2	6. Franchises RAMQ 9,60/10,25
1 Monsieur facture de janvier (lignes 2 à 4)							
2 Viagra	04-01-23	53,58	42,86	00,00	42,86	10,72	
3 Médicament no 2	04-01-23	126,24	100,99	90,89	10,10	25,25	9,60
4 Médicament no 3	04-01-23	100,00	80,00	72,00	8,00	20,00	
5 Total de janvier		279,82		162,89	60,96	55,97	9,60
6 Factures identiques pour fév. à juin: Totaux pour les 6 mois		1678,92		977,34	365,76	335,82	57,60
7 Pour Monsieur, facture de juillet							
8 Viagra	04-07-23	53,58	42,86	00,00	42,86	10,72	10,25
9 Médicament no 2	04-07-23	126,24	100,99	90,26	10,73	25,25	
10 Médicament no 3	04-07-23	100,00	80,00	71,50	8,50	20,00	
11 Total de juillet		279,82		161,76	62,09	55,97	10,25
12 Factures identiques d'août à déc. Totaux pour les 6 mois		1 678,92		970,56	372,54	335,82	61,50
13 Total pour Monsieur en 2004 janv. à déc. (ligne 6 + ligne 12)		3 357,84		1 947,90	738,30	671,64	119,10
14 Pour Mme, même démarche et mêmes totaux pour simplifier		3 357,84		1 947,90	738,30	671,64	119,10
15 Grand totaux pour le plan familial (lignes 13 + 14)		6 715,68		3 895,80	1 476,60	1 343,28	238,20
16 Grand total incluant la franchise annuelle soit : 1 451,60\$				3 895,80	1 451,60	1 368,28	

Note 1 : L'addition des colonnes 3, 4 et 5 doit correspondre à la colonne 1, coût de l'ordonnance. **Note 2 :** Les pages 5 à 8 peuvent être détachées des brochures qui relient le journal et être rangées dans votre dossier de la Croix Bleue. La formule en blanc de la page 8 peut être photocopiée et vous pouvez l'utiliser pour inscrire à chaque mois les montants de la facture de la pharmacie et faire les totaux avant soumission à La Croix Bleue. *** Note 3 :** Au 1er juillet 2005, il est probable que ce 71,5% soit modifié, ce qui entraînera des changements aux autres chiffres tels le 857\$. **Note 4 :** Les totaux des colonnes 5 et 6 ne s'appliquent pas à moins de ne pas adhérer à la RAMQ. Si adhèrent à la RAMQ, il faudrait que le coût des médicaments de l'adhérent et de ses enfants à charge dépassent 4 070,00\$. Les frais de l'adhérent et de son conjoint ne peuvent pas s'additionner pour se qualifier sous cette rubrique, car la protection est par personne.

Una asociación para su beneficio*

* « Un partenariat à votre avantage »

À titre de membre de l'APRHQ, souscrire une assurance à La Capitale assurances générales vous permettra non seulement de profiter de tous les avantages de votre Programme privilège d'assurance, mais également de courir la chance de gagner une escapade en Espagne, histoire d'apprendre quelques mots d'espagnol.

- 15 % d'économie sur votre assurance automobile
- 15 % d'économie sur votre assurance habitation

- Assurance auto : aucune franchise en cas de perte totale, réparation de pare-brise ou délit de fuite (si rapport de police).
- Assurance habitation : jusqu'à **38 % de réduction** si votre résidence est munie d'un système de sécurité contre le feu et le vol relié à un central reconnu.

En plus, obtenez sans frais une soumission pour vos assurances, et ce, jusqu'à six mois avant leur échéance!

Sans frais : 1 800 322-9226
Montréal : (514) 906-2208
Québec : (418) 266-9908

directiongroupes@capitale.qc.ca
www.lacapitale.com



1 Règlements disponibles à la Vice-présidence marketing.



L'Association des retraités de Montmorency



GILLES BÉLANGER
Vice-président

L'Association des Retraités d'Hydro-Québec région Montmorency (ARHQMCY) s'enorgueillit d'avoir été une des premières associations régionales à prendre corps puisqu'elle a été fondée en août 1983. Les frontières de son territoire au nord vont d'ouest en est, de Ste-Anne-de-La-Pérade, jusqu'à Ste-Catherine. Au sud, il faut tracer un quadrilatère de Ste-Anne-de-la-Pocatière à St-Pierre-les-Becquets et rejoindre Lac Mégantic au sud et longer la frontière USA.

L'ARHQMCY compte 1 480 retraités incluant leurs conjoints et bénéficiaires. Nombre de résidents retraités et conjoints survivants ont fait leur carrière sur la Côte Nord et à la Baie James ou au Saguenay. Mais quand survient une activité sociale, tous se revendiquent de L'ARHQMCY.

L'assemblée annuelle tenue en mai élit les sept membres de la direction. Ce Conseil d'administration comprend les membres suivants : le président actuel est Jacques Villeneuve secondé par Gilles Bélanger 1^{er} vice-président et délégué de la région au C.A. de l'APRHQ, Lise Bruneau 2^{ième} vice-présidente, Michel Gosselin trésorier, Paul-Aimé Lachance trésorier-adjoint, Yvon Lauzon secrétaire et Gilbert Tremblay secrétaire-adjoint. La présidence de connaît une stabilité certaine car seulement six membres ont occupé ce poste depuis sa fondation en 1983. Notons que Charles Careau a présidé pendant treize ans.

Montmorency ne serait pas Montmorency si elle ne soulignait pas les noms de ses personnalités qui sont natifs de ce grand territoire dont André Caillé, Guy Coulombe et Richard Drouin. D'autres personnalités sont natifs et retraités et se sont aussi illustrées en devenant VP de territoires ou membres de la Haute Direction. Mentionnons André Lavoie, Pierre Simard, Jacques Grenier, Gaétan Marois, Pierre Nadeau, André Mercier, Jean-Paul Pagé, Gaston Galibois. Par ailleurs, d'autres retraités qui y ont transité ont aussi laissé leurs marques dont Alexandre Beauvais, Pierre Godin, Gilles Béliveau, Jacques Régis, Jean-Claude Grégoire, Jean-Marie Gonthier, Lucie Bertrand, Jean-Pierre Brassard, Marcel Jobin, Jean-Marc Tremblay et que les autres personnalités, ici oubliées, nous pardonnent.

Notre association est certainement privilégiée par le fait qu'Hydro-Québec, direction régionale, a mis à notre disposition pour notre usage exclusif l'ancien poste désaffecté de transformation Giffard, situé à Beauport, et qui nous est loué pour une somme symbolique. Au cours des années, le local a été amélioré et Hydro a collaboré en fournissant les matériaux de rénovation tandis que les retraités fournissaient la main-d'œuvre pour son aménagement. En 2004, une fresque (représentant une partie de l'histoire de la Cie Quebec Power) a été élaborée sur le mur nord du local par des artistes retraités et quelques employés actifs. Cette fresque mesure 65 pieds de

long par 8 pieds de haut avec deux pointes qui culminent à 15 pieds. De plus, notre local a été entièrement repeint et Hydro nous a fourni peinture, échafaudages et accessoires tandis que de nombreux retraités s'affairaient à mettre la main à la pâte. Ce local, devenu le foyer des retraités, est doté d'un grand stationnement et peut accueillir plus ou moins 100 personnes dépendant du genre d'activités.

L'ARHQMCY se finance à même la subvention statutaire d'Hydro pour les clubs de récréation et s'assure que chaque activité s'autofinance. L'association doit toutefois assumer certains frais d'entretien et d'opération du local fourni par Hydro.

Les activités se répartissent comme suit :

- Trois ligues de quilles sont en opération (une de petites et 2 de grosses) de septembre à avril.
- Nous tenons au local des activités hebdomadaires de pétanque extérieure ou intérieure, de "shuffleboard" et de cartes (whist).
- Des rencontres sociales mensuelles sont organisées par le Club Mondain qui tient le coup depuis 20 ans.
- L'ARHQMCY organise 2 Dîners-rencontres par année regroupant environ 325 membres.
- De septembre à juin, une activité mensuelle sociale se tient également au local.
- Nous avons tenu notre « party » des Fêtes à l'extérieur, soit à la Base militaire de Valcartier.
- Depuis plus de 15 ans, l'ARHQMCY organise un tournoi de golf en changeant annuellement de district.
- À l'occasion de l'Assemblée annuelle de l'APRHQ, nous organisons également un voyage annuel à l'extérieur de notre territoire.
- Nous organisons une Partie de Sucre annuelle,
- Les secteurs Thetford et Lévis organisent également un déjeuner mensuel.

Jacques Villeneuve, président de l'ARHQMCY remercie tous les dévoués bénévoles qui organisent des activités de rencontres pour agrémenter la vie des membres. Nos statistiques ne peuvent mentir, puisque bon an mal an, nous recensons plus ou moins 12 000 personnes/activités.

Au niveau des communications, nous envoyons annuellement un résumé des activités de même que les informations sur les membres du bureau de Direction. Nous avons élaboré un site WEB et de plus nous fournissons des courriels informatifs à 400 retraités branchés.

Pour info :

Jacques Villeneuve, Président, tél. 418-523-7166 ;
Gilles Bélanger, 1er Vice-Président, tél. 418-842-9653 ;
local 418-663-6534 (laisser un message/boîte vocale)
Courriel : info@arhqmtcy.com
Site WEB : <http://membres.lycos.fr/arhqm/>

ILS NOUS ONT QUITTÉS AUX PARENTS ET AMIS, L'APRHQ OFFRE SES CONDOLEANCES

Prénom	Nom	Localité	Prénom	Nom	Localité
Fleur-Ange	Beaudoin	Laval	André	Larin	St-Hubert
Françoise	Belleau	Montréal	Francis	Leblanc	Ragueneau
Alice	Benoît	Kirkland	Maurice	Legault	Montréal
Jean-Marc	Bérubé	Gentilly	Paul	Lemieux	St-Ambroise
Jacqueline	Blais-Tremblay	Chicoutimi	Jeanne	Martel	Longueuil
Roger	Bouvier	Montréal	Simone	Matteau	Montréal
Denise	Boyer	Montréal	Colinette	Morin	Laval
Jeannine	Côté	Montréal	Marcel	Patry	Laval
Roger	Cotnoir	Evain	Pauline	Reny	Victoriaville
Marcelle	Deschenes	Sherbrooke	Claire	Richer	Ste-Thérèse
Yvette	Dessureault	Shawinigan	Angèle	Roberge	Lennoxville
Cécile	Filion	Chambly	Cécile	Rousseau	St-Hippolyte
Jean-Claude	Gagné	Chateauguay	Louis-Denis	Roy	Sherbrooke
André	Gauthier	Montréal	J.Fernand	Sioui	Wendake
Nicole	Giguère	Mascouche	Emerson	Stewart	Low
Reina	Grenier	Verdun	Armand	St-Jean	Chambly
Léopold	Harvey	Ste-Geneviève	Gisèle	St-Pierre	Laval
Marcel	Hotte	Laval	Charles	Swift	Huntingdon
Maurice	Labonne	Shawinigan-sud	Adrienne	Taillon	St-Malachie
Adrienne	Lalonde	Laval	Jean	Thibault	Montréal
Clifford	Langevin	Ste-Famille	Lauretta	Tyrrell	North York
Lawrence	Langevin	Maniwaki			

IL PARAÎT QUE LES RETRAITÉS SE LÈVENT TÔT

C'est du moins l'expérience que Mme Lucie Bazinet, responsable du CARA (Centre d'appels Retraite et Assurances d'Hydro-Québec) a fait au cours de la dernière année. Afin de mieux répondre aux besoins des retraités, le CARA a mis en vigueur de nouvelles heures d'ouverture.

Le nouvel horaire est le suivant :

- de 8 heures à midi, les lundis, mercredis et vendredis
- de 8 heures à 16 heures, les mardis et jeudis.

Le numéro de téléphone du CARA est le 1-877-289-5252 (sans frais partout en Amérique du Nord) et (514) 289-5252 pour la région de Montréal. Mme Bazinet nous a assurés que dès 8 heures le matin, le personnel du CARA est prêt à recevoir nos appels. Même si l'équipe du secrétariat de l'APRHQ est toujours disposée à aider les retraités, le CARA demeure l'endroit où les retraités ou leurs aidants doivent appeler pour obtenir l'information officielle relative aux régimes des Avantages sociaux d'Hydro-Québec.

Parce qu'il vous importe de vivre votre retraite pleinement...

Les Placements à revenu mensuel fixe Fonds Desjardins
vous permettent de maintenir un niveau de vie à l'abri des remous :

- ◆ Vous obtenez des rentrées d'argent régulières
- ◆ Vous bénéficiez d'un report d'impôt
- ◆ Vous bénéficiez d'un rendement supérieur à celui des produits d'épargne traditionnels
- ◆ Vous tirez parti des variations du marché boursier
- ◆ Vous simplifiez votre planification financière

On s'occupe de vous comme personne!



Renseignez-vous auprès d'un conseiller à la
Caisse d'économie Desjardins Hydro au 1 800 340-1322.



BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES, AVEC VOUS, NOUS SERONS PLUS FORTS

La Grande Rivière

LÉVESQUE Gratien

Laurentides

BONHOMME Bernadette
 BRAZEAU Roméo
 CADIEUX Hélène
 D'AOUST Richard
 DUCHESNE Marcel
 ELLIOTT Céline
 LAFRAMBOISE Claude
 LATULIPPE J.-Pierre
 TOURANGEAU Yvan

Manicouagan

CHARRETTE Madeleine

Matapédia

AUDET Richard
 BOURGOIN Alain
 CÔTÉ O'Neil
 DUCHESNE Marie-G.
 FORTIN Gabriel
 PARENT Jean-Yves

Mauricie

APRIL Alain
 CARON Michel
 COSSETTE Jocelyne
 GÉLINAS Florent
 GRENIER Jacques
 LAPERRIÈRE Denis
 LÉVESQUE Pierre
 PROTEAU Yvon
 ROBERT Jules
 TOURVILLE André
 TRAHAN Ginette

Montmorency

BÉDARD Michel
 GIGNACLANGOIS Adrienne
 GODIN Claude
 OUELLET Gaétan
 ROY Jean-Eudes
 THIBODEAU Nicole
 TREMBLAY Normand

Montréal

ALLAIRE Jacques F.
 BERGERON Léandre
 BOURASSA Céline
 CARLE Gisèle
 CHALIFOUX Louise
 CHAMPAGNE Claude
 CHARBONNEAU Paul
 FORTIER André
 GAGNON René
 GODIN Jean
 LAFLEUR Daniel
 LAFONTAINE Huguette
 LALANDE Louise
 LANOUE Roger
 LOISEAU Michel
 LUSSIER Carole
 MIKALINAS Daniel
 NOËL Jacques
 PROULX Normand
 RAUZON Maurice
 SABOURIN Gilles
 SAVARD Mariette
 TASSÉ Gilles
 THERRIEN Suzanne
 TURENNE Michel

Richelieu rive-sud

ALLARD Louise
 BÉLANGER André
 BOMBARDIER Claude
 DAGENAIS André
 DANDURAND Claire
 DUCHARME Diane
 GAGNÉ Denis
 GODBOUT Yves
 HARBEC Germain
 JODOIN Ginette
 LACOSTE Sylvie
 LIZOTTE Diane
 LOISELLE Michel
 MALTAIS Carole
 NGUYÊN-DUY Phuc
 POTVIN Simon
 PROULX Serge
 ROY René
 THERRIEN Roger
 VILLANDRÉ Normand

Saguenay

BELLEY Jean-Paul
 SIMARD Roger



BERNARD DEMERS
 Secrétaire général de l'APRHQ
 et registraire

Refonte du journal ACTION



ROBERT DÉCARY
 Rédacteur à ACTION

Le dernier numéro du journal ACTION était, vous l'avez constaté, plus volumineux que d'habitude! S'agit-il d'un changement permanent? Oui! Nous l'espérons. Notre objectif est de vous fournir une information diversifiée et enrichie sur tous les dossiers traités par l'APRHQ tout en laissant une place de choix aux

nouvelles émanant des territoires.

Donc plus d'articles, cela signifie des pages additionnelles et davantage de numéros!

Ce changement de cap est majeur. Il s'inscrit dans une logique d'évolution et tient compte des expériences accumulées par l'équipe de Roger Labrie. Celui-ci a donné

naissance au journal et avec ses partenaires, il a assuré la publication de 62 numéros qui ont largement contribué aux succès des campagnes de financement et à la diffusion de l'information sur les recours collectifs.

Suite à l'adoption du plan stratégique 2005-2010, le C.A. a décidé d'intensifier le recrutement des membres et de multiplier les services offerts à ceux-ci. Le journal est un instrument de choix pour réaliser ces objectifs. Un comité a donc été formé pour étudier et refondre le journal le cas échéant. Ce comité a fait une analyse des besoins auprès des membres du C.A. Il en est résulté un plan qui précisait les sujets à traiter de façon prioritaire et établissait une série d'assignations pour réaliser la parution des différents numéros... Le plan a été adopté le 24 novembre dernier et le numéro Action de décembre ainsi que celui-ci de février vous donnent un aperçu de la nouvelle formule.

Activités sociales, février - avril 2005

Territoire Richelieu

• Club social des retraités H-Q de Granby

Dîners mensuels les mercredis 9 mars, 13 avril, et 11 mai:

Salle des Loisirs Immaculée-Conception,
481, rue St-Vincent, à Granby.

Responsable: Gilles Hamelin au 450-378-0087

• Club social des retraités d'H-Q de Sherbrooke

Déjeuners les premiers mercredis du mois soit les 2 mars, 6 avril et 4 mai au Restaurant Eggsquis,
2939 rue King Ouest, à Sherbrooke.

Responsable : Gérald Robert au 819-823-4353

• Club social des retraités d'H-Q de Drummondville

Rencontres sociales des retraités tous les mercredis au Club
situé 1235 Chemin Hemmings à Drummondville

Responsable : Germain Cossette au 819-478-7552

• Club social des retraités d'H-Q de St-Hyacinthe

Dîners mensuels les premiers mardis du mois soit les
1^{er} mars, 5 avril et 3 mai à la Brasserie Douville,
5700 boul. Laurier à St-Hyacinthe.

Responsable : Gérard Pellerin au 450-774-5887

• Club social des retraités d'H-Q Rive-Sud de Montréal

Déjeuners mensuels les deuxièmes mardis du mois, soit les 8 mars,
12 avril et 10 mai au Quillorama, 3900, boul. Matte à Brossard.

Dîner à la Cabane à sucre Tétrault, vendredi 18 mars au
3355, boul. Laurier (Route 116) à Ste-Madeleine.

Responsable : Jean-Marc Beaulé au 450-468-3863

• **Ligue de quilles** tous les lundi matin, Salon de Quilles 300
MAX, 1626, boul. Taschereau à Ville Lemoyne

Responsable : Dorothée Lamontagne au 450-641-2550

• **Voyages à l'extérieur** en préparation : La Côte d'Azur du
15 mars au 5 avril et le Pérou du 7 mai au 25 mai.

Responsable : Thérèse Vandelac au 513-356-9688

• Association régionale des retraité(e)s d'Hydro-Québec

Territoire Richelieu : **Assemblée générale annuelle et
dîner des « Retrouvailles »** jeudi 19 mai à 10h00 au Club de
Golf de St-Hyacinthe, 3840, boul. Laurier à St-Hyacinthe.

Responsable : Claude Tougas au 450-778-3746

Territoire Saguenay

• **Dîners mensuels** 1^{er} mardi du mois de 11 h 30 à 13 h 30

Endroit : voir le procès-verbal mensuel de l'ARS.

• **Bingo-Jambon** 13 heures, jeudi 24 mars au Dallo.

• **Comédie musicale « Miss Saïgon »** 29 avril

• **Excursion Casino de Charlevoix** : 12 mai 2005

• **Assemblée générale annuelle** au 1400 Manic,

Chicoutimi, dimanche, 29 mai 10h

Resp. : Guy Tremblay au 418-696-1443

Territoire Montmorency

Samedi 5 mars 2005 **Dégustation vins et fromages** :

Responsable : J.-Claude Bédard : 418-626-8362

Lundi 4 avril 2005 **Dîner « cabane à sucre »** :

Responsables Thérèse et Gaby Goulet : 418-660-2419

Lundi 25 avril : **Dîner-Rencontre des retraités**

Responsable : Neil-J. Murray (626-2184)

Mercredi 4 mai : **Assemblée générale annuelle de l'Ass.**

Ret. HQ MTCY Resp. : J. Villeneuve, Président (523-7166)

Territoire Manicouagan

• **Déjeuner** : 9 heures le premier mardi du mois au restaurant
Le Boucanier.

Territoire La Grande Rivière

• **Soirée reconnaissance** : aux employés célébrant leurs
25 ans de service. Cette activité aura lieu le 22 avril prochain à
l'Auberge des Gouverneurs de Rouyn-Noranda. Une invitation
sera adressée personnellement à chacun des retraités.

• **Club social des retraités H-Q de La Sarre** : déjeuner le
3 mars au motel Villa Mon Repos (le 1^{er} jeudi aux trois mois)

• **Club social des retraités H-Q de Rouyn-Noranda** :
déjeuner à tous les 1^{er} mercredi du mois au Restaurant Mike's,
soit les 2 mars et 6 avril 2005.

• **Club social des retraités H-Q du Témiscamingue** :
déjeuner le 20 avril chez Mari-Lou de St-Bruno de Guigues

• **Club social des retraités H-Q de Val d'Or** : déjeuner à
tous les 2^{ème} jeudi du mois à l'hôtel Continental, salle Conti.

Territoire Mauricie

• **Bridge** : les amateurs de bridge se réunissent régulièrement
à 13 heures à la résidence des retraités, boul. Des Forges, les
lundis et vendredis jusqu'en juin 2005.

• **Les anciens de Gentilly** : rencontre mensuelle le 1^{er}
mercredi de chaque mois à la résidence du boul. Des Forges.
Pour renseignements : Jean-Claude Bouthillier au
819-374-4536 ou Marcel Fortin au 819-375-0043.

• **Mars : Assemblée générale annuelle** : détails à surveiller
dans le bulletin « Nouvelle vie »

Territoire Matapédia

• Mercredi 9 mars 2005 : **Souper de Mars**

• Mercredi 9 mars 2005 : **Quilles Clair de Lune**

• Mercredi 6 avril : **Dîner à la Cabane à sucre à Ste- Françoise**

• Mercredi 20 avril à 17h : **Souper et Assemblée**

générale annuelle à la Salle Bonaventure.

Pour informations : Roger Frigon, président : 418-723-4177

Territoire Laurentides

• 7 avril 2005 : Partie **Cabane à sucre** au Domaine La
Tournée à St-Alexis

• **Mai Assemblée générale annuelle** : les détails de ces
deux activités seront communiqués à chacun des membres.

Territoire de Montréal

• **Mercredi 16 mars 2005, Cabane à sucre «Constantin»**
à St-Eustache. Départ de Jarry 15h30 Coûts:13 \$ pour les
membres et 20\$ pour les non membres. Resp: Gilles Leroux
514-374-6229 et Madeleine Ouellette 514-273-5643

• **Du 15 au 18 mai 2005 : Niagara Falls et ses environs.**
Départ : 7h30 à Laval et 8h à Jarry ; Coûts : 365\$ pour
les membres et 415\$ pour les non membres Resp. :
P.A. Sergerie 450-699-2321.

• **Du 6 au 9 juin 2005 : Boston-Ogunquit.** Départ : 7h30 de
Laval et 8h de Jarry. Coûts : 525\$ pour les membres et 575\$ pour
les non membres. Resp. : Madeleine Ouellette et Gilles Leroux

ACTION est imprimé par :

A.C. Werbrouck Inc., Saint-Laurent (Québec)